



LEADER
Haute
Loire



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Rénovation thermique du bâtiment communal qui regroupe l'école publique, la cantine de la commune de Montfaucon en Velay
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Montfaucon en Velay</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, Statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 10 salariés – Budget annuel de 5 045 003,29 € - 1143 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : François Régis SABY, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : Rue des pénitents, 43290 MONTFAUCON EN VELAY</p> <p><u>Téléphone</u> : 04-71-59-92-36</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairiemontfaucon-en-velay@orange.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 301 418 00015</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR03 214301418</p> <p><u>Numéro PDA</u> : 00347318</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Optimiser les dépenses énergétiques en participant à la rénovation thermique des bâtiments communaux
LOCALISATION DU PROJET	6 rue des petits fossés, Commune de Montfaucon en Velay, Haut-Pays du Velay Communauté
DESCRIPTION	<p>La commune de Montfaucon en Velay est située sur le territoire du Haut Pays du Velay Communauté à une altitude de 929 m. Elle compte 1 200 habitants.</p> <p>Elle compte de nombreux artisans et commerçants en centre bourg et un nombre important d'entreprises à renommée nationale voir internationales sur les zones d'activités en périphérie.</p> <p>Elle dynamise son centre bourg au travers de services essentiels à la population dont une maison médicale accueillant de nombreux professionnels de santé et paramédicaux.</p> <p>Elle compte 2 écoles, une crèche, un accueil de loisir, l'école publique scolarise 33 élèves.</p> <p>Une étude énergétique a été réalisée sur le bâtiment accueillant l'école publique et la cantine, et au vu du rapport rendu, et des préconisations indiquées, la commune a ciblé une action : la réalisation peut être mise en œuvre rapidement et dont le gain engendré sera intéressant :</p> <p><u>Changement des menuiseries extérieures bois</u> : Ces pièces sont situées au Nord et les menuiseries extérieures laissent passer l'air froid, ce qui engendrent des coûts importants de chauffage aussi bien en hiver qu'aux saisons intermédiaires. Il a donc été décidé de changer toutes les menuiseries extérieures ainsi que les volets.</p> <p>La demande de subvention LEADER portera sur les dépenses de changements des menuiseries extérieures bois.</p>

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 19/12/2025 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	<i>MO et Diagnostics</i>	194 998.50 €	
	<i>Désamiantage - Démolitions</i>	101 400.00 €	
	Menuiseries extérieures bois et occultations	198 000.00 €	
	<i>Aménagements intérieurs électricité plomberie ascenseurs et cuisine</i>	1 489 200.00 €	
	TOTAL	1 983 598.50 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	198 000.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000.00€	Subvention sollicitée
	Etat (DSIL 2025)	19 963.72 €	Arrêté du 26/06/2025
	Dpt Haute-Loire CAP 43	5 989.12 €	Convention du 15/07/2025
	TOTAL Aides Publiques	55 952.84 €	28 %
	Autofinancement	142 047.16 €	72 %
	TOTAL Financement	198 000.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITERES DE SELECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 80/100</i>	Pondération AAP 1.2 (Si item validé, la note max est attribuée)
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Ces travaux de rénovation thermique permettront à la commune de baisser les charges de fonctionnement en réduisant les factures d'énergie.	25/25
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	Ces travaux de rénovation renforcent la position stratégique des services en centre-bourg et donc son attractivité.	10/10
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	Ce projet permettra d'améliorer l'offre de services en proposant un bâtiment plus efficient.	5/5
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Ce projet de rénovation thermique de bâtiment public s'inscrit dans le cadre d'une politique globale d'aménagement du centre bourg de la commune.	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	La rénovation thermique de ce bâtiment communal permet de proposer de meilleures conditions d'accueil pour les usagers.	15/15
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La réhabilitation de ce bâtiment améliorera sa consommation énergétique et permettra d'économiser les ressources énergétiques du territoire	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La diminution de la consommation énergétique de ce bâtiment permet de gagner en durabilité.	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		19/12/2025	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La commune a délibéré lors du Conseil Municipal du 18/08/2024 pour valider le plan de financement prévisionnel du projet.		
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La commune a obtenu une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2025 par le biais d'un arrêté en date du 04/07/2025 d'un montant de 200 000 € sur une assiette de 1 983 598 €, soit 19 963.72 € dans le plan de financement LEADER.- La commune a sollicité une aide de la Région à hauteur de 300 000 €. Il est convenu avec les services instructeurs de la Région d'exclure les dépenses éligibles à LEADER, de la base de dépense régionale.- La commune a obtenu une aide du Département dans le cadre du CAP 43 par le biais d'une convention en date du 15/07/2025 d'un montant de 60 000 € sur une assiette de 1 983 598 €, soit 5 989.12 € dans le plan de financement LEADER.- Compte tenu de ces éléments, le dossier sera présenté en sélection lors du Comité de Programmation du 20/07/2026.		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS			30 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100